

Distr.  
GENERALE

CCPR/C/42/Add.13  
15 septembre 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMITE DES DROITS DE L'HOMME

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES  
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 40 DU PACTE

Deuxièmes rapports périodiques des Etats parties  
qui auraient dû être présentés en 1986

Additif

EL SALVADOR

Note du Secrétaire général

A sa vingt-neuvième session, le Comité des droits de l'homme a reporté au 31 décembre 1988 le délai fixé à El Salvador pour soumettre son deuxième rapport périodique qui aurait dû être présenté le 28 février 1986. En conséquence, le rapport reçu du Gouvernement salvadorien est reproduit dans la série CCPR/C/51, qui regroupe les deuxièmes rapports périodiques qui étaient attendus en 1988, sous la cote CCPR/C/51/Add.8.

-----

GE.93-18467 (F)